



*Programme d'aide à la
recherche industrielle
du CNRC*



**COOPÉRATION TECHNOLOGIQUE FRANCE-CANADA
4^e APPEL À PROPOSITIONS
OSEO – PARI-CNRC**

1. CADRE GENERAL

Le lien entre innovation et exportation est bien connu : la grande majorité des entreprises exportatrices sont innovantes et les entreprises innovatrices sont appelées à exporter plus rapidement que les autres. C'est dans cet objectif que l'agence française OSEO et le programme canadien PARI-CNRC coopèrent afin d'aider les entreprises de leur territoire à se développer sur le plan international.

2. PARTENARIATS TECHNOLOGIQUES

OSEO et le PARI-CNRC lancent ce 4^e appel à propositions (AAP) afin de stimuler les collaborations entre entreprises françaises et canadiennes et, plus particulièrement, afin d'identifier des projets de partenariats technologiques, d'innovation et de R-D susceptibles de recevoir des soutiens financiers d'OSEO en France et du PARI-CNRC au Canada. Tous les secteurs industriels et technologiques sont concernés.

Cet appel est ouvert du **16 août 2011** au **31 janvier 2012**. Pendant cette période, les entreprises partenaires françaises et canadiennes pourront présenter ensemble le projet qu'elles souhaitent réaliser conjointement à OSEO et au PARI-CNRC. En dehors de cette période, les entreprises sont invitées à consulter le PARI-CNRC ou OSEO.

3. SOUMETTRE UNE PROPOSITION

A. Déclaration d'intention

Les entreprises intéressées doivent soumettre simultanément une déclaration d'intention, dont le modèle est joint, à OSEO et au PARI-CNRC. Cette déclaration d'intention, cosignée par tous les partenaires, devra être envoyée, par courriel, simultanément aux responsables du programme en France et au Canada.

Six (6) semaines après la soumission de la déclaration d'intention, un avis d'admissibilité sera donné simultanément par OSEO et le PARI-CNRC aux entreprises concernées.

B. Demande de financement

Les entreprises ayant reçu une réponse positive seront invitées à soumettre une demande de financement respectivement auprès d'OSEO, pour les entreprises situées en France, et auprès du PARI-CNRC, pour les entreprises situées au Canada. **Ces demandes devront être déposées dans un délai de deux mois après réception de l'avis d'admissibilité.** Après étude du dossier sur les plans technique, industriel et commercial, en fonction des lois, règlements et procédures en vigueur dans chacun des deux pays, la décision de financement pour les dossiers complets devrait être prise trois mois après le dépôt de la demande.

4. CONTENU ET EVALUATION DES PROJETS

Les propositions reçues devront concerner le développement de nouveaux produits de tous secteurs (et services à contenu TIC), innovants sur un plan technologique et répondant à un besoin exprimé par le marché.

Les propositions devront respecter les modalités suivantes :

- Les participants au projet seront, au minimum, une entreprise de chaque pays. Les centres de recherche, laboratoires et universités peuvent participer dès lors qu'ils ne sont pas les partenaires principaux, en accord avec les procédures et règles de chacun des deux pays;
- France : les entreprises admissibles auront un effectif consolidé de moins de 2000 personnes. Il est recommandé aux sociétés de 2000 à 5000 personnes intéressées par un projet conjoint avec des entités canadiennes de prendre contact avec les responsables du programme avant de soumettre une déclaration d'intérêt;
- Canada : les entreprises doivent compter moins de 500 employés, être incorporées et à but lucratif;
- Le projet de développement devra démontrer une valeur ajoutée résultant de la coopération entre les partenaires des deux pays;
- Le projet doit être équilibré entre les deux partenaires et leur participation respective bien définie;
- Des entreprises d'autres pays peuvent aussi participer au projet, mais elles ne seront financées ni par OSEO ni par le PARI-CNRC;
- Au moment du dépôt de la déclaration d'intérêt, les entreprises partenaires doivent expliciter les conditions de leur coopération. Un accord préliminaire stipulant les conditions de co-développement du projet, depuis la R-D jusqu'aux phases de fabrication industrielle et de commercialisation, ainsi que les conditions de partage de la propriété industrielle, devra être fourni lors de l'évaluation du dossier. Un accord de partenariat finalisé sera exigé avant l'attribution des financements.

5. MODALITES DE FINANCEMENT

Les projets dont les demandes de financement auront été acceptées recevront un soutien financier d'OSEO en France et du PARI-CNRC au Canada pouvant aller jusqu'à 50 % des dépenses admissibles du projet d'innovation, selon les lois, règles et procédures en vigueur dans chacun des deux pays.

En amont des coopérations technologiques, OSEO aide les entreprises françaises à se développer pour exporter ou s'implanter au Canada et dispose d'aides spécifiques au montage de partenariats.

Du côté canadien, le PARI-CNRC offre aux PME des services-conseils de nature technique et commerciale, en plus de l'aide financière.

Pour plus de détails, contacter les responsables du programme.

Responsables du programme :

Pour le Canada :

PARI-CNRC

Mathieu LEFAIVRE

Tél. : +1 514 283-3775

Courriel : mathieu.lefaivre@cnrc-nrc.gc.ca

Julie GUAY

Tél. : +1 450 641-5311

Courriel : julie.guay@cnrc-nrc.gc.ca

Pour la France :

OSEO

Isabelle LEBO

Tél. : +33 1 41 79 89 70

Courriel : isabelle.lebo@oseo.fr

Ineke PETIT

Tél : +33 1 41 79 91 32

Courriel : ineke.petit@oseo.fr